

La monétarisation de l'aide apportée par des proches : clivages éthiques et tensions identitaires

**Table-ronde 1 : Les proches aidants comme nouvelle figure de
l'Etat social ?**

Annie Dussuet
Université de Nantes

annie.dussuet@univ-nantes.fr

Centre Nantais de Sociologie
CENS - UMR 6025



D'où je parle...

Deux enquêtes de terrain dans le cadre du programme Profam financé par l'Agence Nationale de la recherche (ANR) :

- L'une, menée avec Clémence Ledoux de 2017 à 2019 auprès des agents d'un département en charge de la mise en œuvre de l'APA
 - Comment ces agent.e.s attribuent-ils.elles l'APA ? Comment fabriquent-ils.elles les plans d'aide ? Quel est le cadre construit pour le travail des proches aidants d'une part et des salariées d'autres part ?
 - Donc :
 - politiques publiques vues « par le bas », à travers leur mise en œuvre au plus près des conséquences concrètes sur les aidants
 - Analyse de discours
- L'autre, en cours, portant sur différents dispositifs d'« aide aux aidants », et le cadre de travail offert aux salariées qui y travaillent

Question 1 : les dispositifs publics sont-ils dans une logique d'enrôlement des proches aidants, donc de leur incorporation à des systèmes de *care*, ce qui, au-delà de la rémunération, pointerait vers une professionnalisation, coordination, régulation croissante de leur intervention ? **OUI mais**

- Oui (enrôlement), car :

- La place des proches : indispensables... et irremplaçables pour le maintien à domicile

« S'il y avait pas la famille ils ne pourraient pas rester parce que faut voir tout ce que font les familles aussi hein. On pourrait pas, nous, prendre en charge tous les actes nécessaires au maintien à domicile dans certains cas »(BA)

- lorsque aidant rémunéré : comment compter ses heures ? impossibilité de les ramener à un temps de travail salarié

- mais... ambiguïté :

- D'un côté, mot d'ordre entendu : « éviter l'épuisement des aidants », donc mesures de « répit »
- De l'autre ce répit ne s'entend que en cas d'indisponibilité : exceptionnel, et non inclus dans le quotidien du plan d'aide

« on est encore loin du plafond du GIR 4 hein, on a encore 200€, là pratiquement, de reliquat (...) donc j'ai mis un accord de principe pour des heures ponctuelles à titre exceptionnel. (...) le linge bon ça peut attendre une semaine » (CD)

Question 2 : comment les dispositifs français d'accompagnement des aidant.e.s, et notamment la rémunération, cadrent-ils les systèmes familiaux d'aide ? Les effets de genre, d'assignation, de répartition des tâches d'aide, etc. sont-ils transformés par la rémunération de l'aide consentie par des proches ou par d'autres dispositifs contemporains de soutien aux aidants ?

- Paradoxe : pour les aidants, avec l'APA, tendance au *statu quo*
 - Des réticences sur l'emploi direct, mais au nom de la qualité du service... donc rien sur la qualité de l'emploi du proche, ni sur ses conditions de travail
 - subsidiarité appliquée à la « solidarité familiale », valorisée sans considération des effets d'assignation de genre en particulier
 - D'où une tendance à la minoration des aides en présence d'aidant.e.s proches, particulièrement quand il s'agit de conjointes
- Dispositifs de répit :
 - Difficulté, voire impossibilité à remplacer l'aidant.e par des salarié.e.s : question du relayage 24/24